

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**  
**DELIBERATION N° 44**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

**Absentes :** Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

**Secrétaire :** M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Salducci,*

**OBJET : FONCIER -** Opération à l'intersection rue du grand Hargous et chemin d'Hargous - Désaffectation et déclassement de partie de la parcelle cadastrée AY 327 située rue du grand Hargous appartenant à la ville de Bayonne.

La société de promotion immobilière Alternative Foncière est devenue propriétaire d'un tènement foncier situé à l'angle du chemin de Hargous et de la rue du grand Hargous, sur lequel elle souhaite édifier un ensemble immobilier de logements collectifs, qui fera l'objet d'un dépôt de permis de construire.

L'étude de la faisabilité de ce projet a permis d'identifier une opportunité et l'échange de terrains dans ce secteur.

En effet, la cession par la Ville d'une partie de parcelle située rue du Grand Hargous permettrait à Alternative Foncière de faire une opération plus harmonieuse en terme de marge de recul au regard des dispositions du PLU ; concomitamment, la cession à la Ville d'une partie de parcelle appartenant à Alternative Foncière lui permettrait d'améliorer les espaces réservés aux modes de déplacements doux le long du chemin de Hargous.

La réalisation de cette opération nécessite, au préalable, de procéder au déclassement du domaine public communal du terrain constitutif de l'emprise à céder par la Ville dans le cadre de cet échange.

En effet, le bien concerné, d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>, dépendante de la parcelle cadastrée AY 327 située rue du Grand Hargous (conformément au plan ci-annexé), est actuellement affecté à usage d'espace vert.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de constater la désaffectation au public et de prononcer le déclassement du domaine public communal de l'emprise telle que décrite ci-dessus.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne